



COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

PROCÈS-VERBAL n°03

Réunion du : Mercredi 21 octobre 2020 à 11h00

Présidence : Me Xavier TORBIERO

Présents : MM. Thierry TAMISIER et Claude GOUT

La Commission de surveillance,

Ayant préalablement désigné son président en la personne de M. Xavier TORBIERO.

Saisie d'elle-même, conformément à l'article 16 des Statuts de la Ligue, afin d'effectuer le tirage au sort permettant de déterminer l'ordre de :

- Présentation des programmes des candidats, annexés à la Convocation à l'Assemblée Générale.
- Présentation des listes le jour de l'Assemblée Générale.
- Présentation orale des candidats, le jour de l'Assemblée Générale.

Rappelant les deux listes candidates au Comité de Direction de la Ligue Méditerranéenne, par ordre de réception, toutes deux validées lors de la réunion de la Commission de Céans, le 14 octobre 2020 :

- Liste du candidat M. Eric BORGHINI « *Continuons ensemble pour le football méditerranéen* ».
- Liste du candidat de M. François PONTHEU : « *En la mémoire de Pape DIOUF* ».

Considérant que suite à l'invitation desdits candidats par la C.R.S.O.E. à une démonstration du logiciel de vote ainsi qu'au tirage au sort des listes dans le cadre de la campagne électorale, dans son P.V. en date du 14.10.2020, seul M. Noël MANINO, Secrétaire Général de la liste de M. Eric BORGHINI était présent.

Que la Commission a pris connaissance du courrier de M. PONTHEU en date du 20 octobre 2020 faisant valoir l'absence des membres de sa liste lors de cette réunion dans la mesure où ils contestent l'utilisation du logiciel de vote.

Considérant que la Commission décide que la première liste tirée sera première :

- Dans la présentation des programmes des candidats, annexés à la Convocation à l'Assemblée Générale.
- Pour la présentation des listes le jour de l'Assemblée Générale.
- Pour la présentation orale des candidats, le jour de l'Assemblée Générale.

Que M. Thierry TAMISIER, membre de ladite Commission, tire la première boule dans la vasque, dans laquelle se trouve le nom : « *Liste de M. François PONTHEU* ».

Considérant que la Commission ouvre la seconde boule, à titre de vérification, dans laquelle se trouve le nom : « *Liste de M. Eric BORGHINI* ».

Considérant ainsi que la C.R. de Surveillance des Opérations Electorales acte le fait que la liste de M. PONTHEU sera la première dans la présentation des programmes des candidats, pour la présentation des listes et la présentation orale des candidats le jour de l'Assemblée Générale.
Que la liste de M. BORGHINI sera donc la seconde présentée.

**Le Président,
Me Xavier TORBIERO**

